



BLUE WAKE DJ®

L'ÉVEIL DE VOTRE ÉVÉNEMENT

🌐 **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE** 🌐

🎉 **APPLICABLES À COMPTER DU 11 MAI 2025** 🎉



Table des matières

Table des matières.....	2
AVANT-PROPOS.....	3
DEFINITION DES PARTIES.....	3
ARTICLE 1 – OBJET.....	3
ARTICLE 2 - CONDITIONS D'APPLICATION.....	3
ARTICLE 3 – DEVIS - OPTIONS ET CONTRAT.....	4
ARTICLE 4 - PRIX ET MODALITES DE REGLEMENT.....	7
ARTICLE 5 - PENALITES DE RETARD ET INDEMNITES.....	7
ARTICLE 6 - OBLIGATIONS DU PROFESSIONNEL BLUE WAKE DJ.....	7
ARTICLE 7 - OBLIGATIONS DU CLIENT.....	8
ARTICLE 8 - DEMANDE DE PLAYLIST PERSONNALISEE.....	9
ARTICLE 9 – HORAIRES.....	10
ARTICLE 10 - CONDITIONS D'ANNULATION ET RÉTRACTATION.....	10
ARTICLE 11 - PROPRIETE DU MATERIEL.....	11
ARTICLE 12 – RESPONSABILITE.....	11
ARTICLE 13 - REFERENCEMENT DU CLIENT.....	12
ARTICLE 14 – DONNEES PERSONNELLES.....	12
ARTICLE 15 – DROIT D'AUTEURS.....	13
ARTICLE 16 – RECLAMATIONS.....	13
ARTICLE 17 – LITIGES.....	13
ANNEXE I : FORMULAIRE DE RÉTRACTATION.....	14
ANNEXE II : ATTESTATION SUR L'HONNEUR - PHOTOS DE L'EVENEMENT..	15



AVANT-PROPOS

Les présentes conditions générales de vente sont relatives à Blue Wake DJ dans le cadre de ses activités professionnelles. Elles constituent le cadre des engagements contractuels et financiers proposés à ses Clients. Préalablement à la conclusion du contrat, le Client se doit de prendre connaissance des présentes conditions générales de vente.

La signature et l'acceptation d'un devis est obligatoire et entraîne l'acceptation totale des présentes conditions générales de ventes par le Client.

Le devis est indissociable desdites conditions générales. L'acceptation du devis implique de la part du Client l'adhésion entière et sans réserve aux conditions générales. Une fois le contrat signé, le Client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours, au-delà duquel les présentes conditions générales sont destinées à définir leurs droits et obligations réciproques. La signature du contrat s'accompagnera d'un virement d'acompte qui devra être effectué après le délai de rétractation, c'est-à-dire à partir du 15e jour après la date de la signature du contrat et au plus tard 17 jours après la date de la signature du contrat.

DEFINITION DES PARTIES

Blue Wake DJ est le nom professionnel de l'entrepreneur individuel Quentin MAISONNEUVE immatriculé sous le SIRET 98364696900011. L'adresse postale, administrative et juridique de Blue Wake DJ est « 1 A L'Auvergne 18290 Poisieux ».

Le Client, majeur capable, est la personne physique ou morale ayant contractualisée avec Blue Wake DJ.

ARTICLE 1 – OBJET

Les services proposés par Blue Wake DJ sont l'animation musicale, la mise en lumière d'un espace pour danser et des options spécifiques précisées à l'article 3 de ce présent document, à l'occasion d'événements privés ou publics, pour les particuliers et les professionnels.

ARTICLE 2 - CONDITIONS D'APPLICATION

Les CGV s'appliquent à toutes les prestations effectuées par Blue Wake DJ. Elles sont adressées au Client en même temps que le devis. En cas de contradiction entre les présentes CGV et les conditions particulières figurant au devis signé par le Client, les dispositions du devis sont seules applicables.

Quelle que soit la prestation envisagée, le fait pour le Client de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de celui-ci aux présentes conditions générales et la renonciation à toutes stipulations contraires aux dites conditions qui pourraient figurer dans ses propres conditions d'achat ou autre document.



Toute stipulation contraire opposée par le Client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à la connaissance de Blue Wake DJ. Le fait que Blue Wake DJ ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque des dites conditions.

ARTICLE 3 – DEVIS - OPTIONS ET CONTRAT

Toute intervention de Blue Wake DJ fait obligatoirement l'objet d'un devis estimatif détaillé et personnalisé remis ou envoyé au Client. Ce devis comporte la désignation, le type de prestations et les options éventuelles déterminées, à partir de la demande exprimée par le Client ainsi que les modalités et coûts y afférant.

Les déplacements de Blue Wake DJ pour le trajet aller, en tant que prestataire DJ, afin de se rendre au lieu de l'événement, le jour prévu, précisé dans le devis accepté par le Client, depuis l'adresse administrative de Blue Wake DJ (adresse précisée page 2 dans la partie « Définition des parties »), puis le trajet du retour pour revenir à son adresse administrative depuis le lieu de l'événement après la fin de la prestation DJ pour l'événement prévu, sont gratuits dans le département du Cher. Au-delà du département du Cher et dans la limite des frontières de la France Métropolitaine, un coût, calculé avec une application GPS, relatif aux déplacements précités, sera indiqué dans le devis. Le coût de ces déplacements pourront toutefois faire l'objet d'une remise ou être sous la forme d'un forfait de déplacement, si Blue Wake DJ l'inscrit dans le devis. À partir de plus de 03 heures de route entre l'adresse administrative de Blue Wake DJ et le lieu de l'événement, un supplément de 50 € HT relatif à l'hébergement du DJ, qui choisira librement son hôtel dans le secteur géographique du lieu de l'événement, sera dû par le Client à Blue Wake DJ, en sus du coût des trajets précités, sauf indication contraire dans le devis.

Tout devis pourra être établi par Blue Wake DJ pour une prestation DJ dont l'événement privé ou public sera constitué au minimum de 30 personnes et au maximum de 100 personnes conviées par le Client pour son événement. Toutefois, Blue Wake DJ peut accepter plus ou moins 10 personnes (Minimum 20 personnes à Maximum 110 personnes) s'il note son accord dans le devis.

Les options relatives aux machines à bulles et à fumée correspondent aux propulsions de fumée et de bulles sur la piste de danse. Un seul remplissage par machine de liquides adéquats (liquides à bulles ou à fumée qui respectent les normes NF et CE) est prévu pour chaque option (fumée et / ou bulles) et par événement. S'il reste du liquide dans la (les) machine(s) à la fin de la prestation, Blue Wake DJ ne remboursera pas l'(les) option(s) concernée(s) au Client. Toute option souscrite est due. Toute(s) demande(s) expresse(s) de recharge supplémentaire de liquide de la machine à bulles ou à fumée par le Client pendant l'événement sera facturé 15 € HT par recharge de liquide et par machine, sauf indication contraire dans le devis.



L'utilisation de la machine à bulles peut rendre le sol glissant, Blue Wake DJ décline toute responsabilité en cas de tout type de chute de toute personne présente à l'événement suite à tout type de glissade causée par le liquide de la machine à bulles sur le sol, le Client accepte cette condition et approuve en avoir été informé à travers ces présentes conditions. Blue Wake DJ recommande au Client d'informer les convives des risques potentiels de glissades si le Client opte pour l'option de la machine à bulles.

L'option relative au vidéo-projecteur a pour objet de projeter, contre un mur de la salle, des animations, vidéos ou images personnelles ou professionnelles en lien avec l'événement, fournies par le Client pour l'événement. Blue Wake DJ décline toute responsabilité en cas d'images susceptibles de choquer ou d'atteindre, peut-importe de la manière que ce soit (personne divorcée, images de famille, personne qui n'est plus vivante etc...), les personnes présentes à l'événement qui visionnent le(s) contenu(s) projeté(s). Le Client est le seul responsable du (des) contenu(s) à projeter avec le vidéo-projecteur s'il opte pour l'option. Tout contenu à projeter devra être légal et accessible à tout public. Un PC portable sera dédié à la projection si l'option est souscrite.

L'option relative à la prise de photos avec un appareil de type Reflex correspond à la capture d'images de la soirée et des personnes présentes à l'événement durant la durée de la prestation dans le cadre privé. Les photos sont remises au Client au format numérique soit par voie électronique (mail ou plateforme partagée de photos en ligne avec un lien d'accès privé pour le client) dans les deux jours qui suivent la prestation, soit sur un support électronique de stockage vierge choisi par le client et fourni au prestataire le jour de l'événement (clé usb, carte sd...) qui permettra à Blue Wake DJ de transférer les photos capturées pendant la soirée dès la fin de la prestation. Aucune photo ne sera conservée par Blue Wake DJ, à l'exception éventuelle de photos mettant en valeur son matériel professionnel et / ou son activité de DJ (sono, lumières, décoration...). Blue Wake DJ ne se substitue en aucun cas à un photographe professionnel, il s'agit d'un service complémentaire à la prestation DJ. Blue Wake DJ décline toute responsabilité en cas de mécontentement quant au cadrage ou à la qualité des photos, (seules les photos floues seront supprimées). L'option souscrite sera due à Blue Wake DJ. Aucune photo ne sera remise au format papier ou tout autre support physique que ce soit. Une attestation sur l'honneur sera donnée au client et signée par le client pour attester qu'il a récupéré les photos de son événement par le moyen ad hoc (clé usb / voie numérique) après l'événement. Le DJ signera également l'attestation sur l'honneur (Annexe II page 15).

Ces options font l'objet de coûts supplémentaires précisés dans le devis. Seule l'option de la machine à effet fumée est automatiquement comprise dans la prestation DJ. La prestation DJ peut faire l'objet d'une négociation, à la demande du client, relative au tarif proposé dans le devis initial. Chaque modification sera notée dans un nouveau devis si acceptation par Blue Wake DJ.



Le devis complété des présentes conditions générales de vente constitue une proposition de contrat pour lequel le Client, ou son éventuel mandataire pour lui-même, déclare expressément disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à sa conclusion et à l'exécution des obligations lui incombant. Cette proposition de contrat est valable 15 (quinze) jours à compter de sa date d'envoi ou de présentation au Client. Passé ce délai, les tarifs y figurant sont susceptibles d'être modifiés et un nouveau devis sera établi par Blue Wake DJ.

Les présentes conditions générales de vente, le devis accepté par écrit par le Client ainsi que tout document émis par Blue Wake DJ relatif à l'objet de la prestation, à l'exclusion de tout autre document émis par Blue Wake DJ et n'ayant qu'une valeur indicative, forment le contrat.

Toute modification ou résolution de la prestation demandée par le Client est soumise à l'accord express de Blue Wake DJ. Une telle demande du Client ne pourra être examinée que si elle parvient à Blue Wake DJ au plus tard 15 jours avant le début de l'évènement durant lequel Blue Wake DJ intervient. Passé ce délai, la prestation restera valable et devra être intégralement acquittée par le Client.

Dans la situation où le Client accepte le devis, il convient de retourner ce dernier, qui comportera la signature du Client avec ses nom et prénom précédée de la mention « bon pour accord », la date et le lieu où cela a été fait, à l'adresse mail « bluewakedj.contact@gmail.com » ou par courrier postal à « 1 A L'Auvergne 18290 Poisieux ». Cela sera suivi dès le 15^{ème} jour et au plus tard le 17^{ème} jour après la date de signature du devis, du premier virement bancaire d'acompte sur le compte dont les coordonnées bancaires sont indiquées sur le devis. Blue Wake DJ recommande d'envoyer avec un accusé de réception les documents dans la mesure où le Client ferait le choix d'un envoi par voie postale, la date de la poste faisant foi.



ARTICLE 4 - PRIX ET MODALITES DE REGLEMENT

Les prix annoncés dans le devis sont en euros, Hors Taxe. Blue Wake DJ bénéficie de la franchise en base de TVA (« TVA non applicable, article 293 B du CGI »), les prestations sont de ce fait facturées en Hors Taxe (HT).

Le règlement des services s'effectue exclusivement en euros par virement aux coordonnées bancaires figurant sur le devis et la facture.

Le règlement des services est échelonné comme suit :

- Acompte de 40 % du montant total dû 15 jours après la date de la signature du devis et au plus tard 17 jours après la date de la signature du devis.
- Solde de 60 % du montant total dû au plus tard le jour de la date de l'événement.

ARTICLE 5 - PENALITES DE RETARD ET INDEMNITES

Par application des dispositions de l'article L441-6 du Code de Commerce, les pénalités de retard légales sont exigibles le jour suivant la date d'échéance figurant sur la facture.

Le taux d'intérêt de ces pénalités est égal à 3 fois le taux d'intérêt légal. En plus des pénalités, tout retard de paiement donnera lieu au versement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement (40€), voire une indemnisation complémentaire en cas de frais de recouvrement supérieurs, sur justificatifs. Ces frais de retard seront dus de plein droit par le débiteur sans qu'il soit besoin d'accomplir de formalité.

Les pénalités de retard sont calculées comme ceci : Pénalités de retard = [(taux applicable sur la période) × (montant HT)] × [nombre de jours de retard ÷ 365]

ARTICLE 6 - OBLIGATIONS DU PROFESSIONNEL BLUE WAKE DJ

Pendant la durée du contrat, Blue Wake DJ s'engage à rechercher et mettre en œuvre tous les composants définis dans le contrat. À la demande du Client, Blue Wake DJ réalise un premier rendez-vous, à distance, en visio ou par téléphone, libre de tout engagement financier du Client. Lors de ce premier rendez-vous, un contact est établi permettant de lister les paramètres de prestation envisagés par le Client. Les obligations du prestataire de Blue Wake DJ quant au respect des critères pourront être définies dans un cahier des charges plus précis établi et accepté par les deux parties.



Le prestataire proposera une offre reprenant l'ensemble des éléments demandés par le Client.

Si aucun cahier des charges n'a été initié par le Client, Blue Wake DJ peut être amené à réaliser une feuille de route afin de valider conjointement le dérouler et les attendus de l'événement.

Blue Wake DJ s'engage à informer de manière régulière et efficace le Client de l'avancée de la réalisation de la prestation, notamment, au travers de validations soumises au Client (validation des choix musicaux et des animations éventuelles avec les titres destinés à souligner les moments forts de l'évènement).

Blue Wake DJ s'engage à préparer et à réaliser ses prestations conformément au cahier des charges ou à la feuille de route. Blue Wake DJ s'engage à fournir la prestation avec le matériel stipulé dans le devis accepté par le Client.

Blue Wake DJ s'engage à ne pas divulguer les informations fournies par le Client qui seront tenues pour confidentielles. Toute information recueillie dans le cadre de l'établissement du cahier des charges ou de la feuille de route pourra être communiquée aux partenaires commerciaux de Blue Wake DJ qui seront tenus aux mêmes règles de confidentialité.

ARTICLE 7 - OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à ne pas retarder, entraver, contrarier, désorganiser le projet ou la réalisation. Le Client fera en sorte de faciliter l'accès aux informations dont Blue Wake DJ aurait besoin. Le Client s'oblige à respecter et à accomplir les conditions particulières de tel(s) ou tel(s) intervenant(s) sélectionné(s) et en particulier à régler tout cautionnement ou garantie qui s'avérerait nécessaire avant le parfait règlement de l'intégralité des sommes dues. Le Client s'engage à ne pas intervenir directement, avant, pendant et après l'événement, auprès des fournisseurs et collaborateurs de Blue Wake DJ sans l'autorisation préalable de Blue Wake DJ.

Pour permettre à Blue Wake DJ de réaliser sa mission, le Client s'engage à :

- Maintenir la demande de prestation telle qu'établie au devis validé. En cas de demande de prestation additionnelle, un devis complémentaire sera établi.
- Remettre au prestataire une confirmation écrite (devis daté et signé).
- Fournir tous les éléments nécessaires à la bonne réalisation de l'événement en certifiant disposer de tous les droits de diffusion y afférent. Seule la responsabilité du Client pourra être engagée à ce titre.



- Permettre à Blue Wake DJ un accès aux lieux 03 heures au minimum et 06 heures au maximum avant le début de la prestation pour l'installation du matériel. Le temps de démontage est d'1 heure minimum à 2 heures au maximum.
- Fournir un espace convenable et suffisant pour la mise en place du matériel d'au moins 3 mètres de long et 1,5 mètres de profondeur.
- Mettre à disposition une chaise et une longueur de table(s) nappée(s) de deux mètres linéaires minimum à l'endroit souhaité pour monter le matériel.
- Mettre à disposition une source de courant suffisante pour le fonctionnement du matériel avec au minimum deux prises délivrant 16 ampères avec prise de terre.
- Fournir un ou plusieurs repas au prestataire (à définir selon la prestation). Tout repas non fourni sera facturé en supplément au tarif de 40 € HT / repas.
- Collaborer activement à la réussite du projet en apportant au prestataire dans les délais utiles toutes les informations et documents nécessaires à la bonne appréhension des besoins et à la bonne exécution des prestations.
- Se conformer strictement aux préconisations techniques indiquées par le prestataire.
- Garantir le prestataire contre toute action qui pourrait lui être intentée au titre du respect de la propriété intellectuelle des données et informations fournies ou choisies par le Client.
- Régler dans les délais les sommes dues au prestataire.
- En cas de prestation extérieure, en plein air, prévoir un podium protégé des intempéries, bâché, couvert d'une matière imperméable et reliée à la prise de terre et prévoir une salle couverte de repli si besoin.

ARTICLE 8 - DEMANDE DE PLAYLIST PERSONNALISEE

Toute playlist personnalisée devra être communiquée à Blue Wake DJ au moins 10 jours avant l'évènement afin de pouvoir être analysée et intégrée au programme de l'évènement. Elle devra recevoir l'approbation de Blue Wake DJ qui avertira le Client par e-mail. Dans le cas où Blue Wake DJ ne posséderait pas certains des titres, le Client fournira ces titres au format MP3.

Le profil de la playlist est défini entre le Client et Blue Wake DJ avant l'évènement. Toutefois le Client pourra intervenir auprès du disc-jockey pour orienter ses choix musicaux. Dans ce cas, le disc-jockey ne pourrait être tenu responsable du taux de fréquentation de la piste de danse.

L'appréciation de la musique diffusée étant totalement subjective selon les goûts de chacun, le disc-jockey ne saurait être tenu :

- Responsable du mécontentement de certains invités quant à la playlist,
- D'accepter toute demande des invités sans un accord express préalable du Client afin, notamment, de faire respecter les demandes dudit Client.



ARTICLE 9 – HORAIRES

Les heures de début et maximale de fin de la prestation seront celles fixées avec le client dans le devis. Sur demande expresse du Client et après accord de Blue Wake DJ, l'animation pourra être poursuivie après l'heure maximale de fin. Dans ce cas, toute heure commencée supplémentaire sera facturée 150 € HT sauf indication contraire dans le devis. Blue Wake DJ assure des prestations uniquement les week-ends du Samedi au Dimanche sauf si accord par Blue Wake DJ dans le devis pour une autre date de la semaine (par exemple un jour férié, un vendredi...), selon les disponibilités et possibilités de Blue Wake DJ. Si l'événement se termine avant l'heure maximale de fin, prévue avec le client dans le devis, Blue Wake DJ n'effectuera pas de remboursement.

ARTICLE 10 - CONDITIONS D'ANNULATION ET RÉTRACTATION

Annulation du fait du Client :

En cas de désistement, refus ou annulation de la part du Client, Blue Wake DJ sera libéré de toute obligation envers le Client et celui-ci ne pourra prétendre ni au report de l'événement à une autre date, ni au remboursement des sommes d'ores- et- déjà versées et conservées par Blue Wake DJ à titre d'indemnité de résiliation contractuelle irréductible.

Les annulations pour cas de forces majeurs tels que accidents de circulation, accidents humains, grèves, intempéries, révoltes, manifestations, restrictions dues à une épidémie ou pandémie, couvre-feu ou encore confinement (liste non exhaustive) ne pourront donner lieu à aucun remboursement sous quels que motifs que ce soit. Ainsi, toutes les sommes dues seront légitimement réclamées par Blue Wake DJ et devront être payées par le Client, sous peine de poursuites judiciaires. Blue Wake DJ conseille donc vivement au Client de souscrire auprès d'un assureur une assurance annulation de l'événement et des prestations telles que figurant au devis.

En cas d'annulation de la part du Client, Blue Wake DJ fera tout son possible pour trouver une nouvelle date avec ce dernier, mais ne saurait être tenu responsable si ses obligations personnelles ou professionnelles ne lui permettent pas d'accepter la nouvelle date proposée par le Client. En cas d'annulation par le Client, Blue Wake DJ lui conseille d'ailleurs vivement de discuter, en amont de tout engagement avec un autre prestataire, de la nouvelle date afin de s'assurer de la disponibilité de Blue Wake DJ.

Rétractation du fait du Client et modalités :

Dès la date de la signature du devis, le Client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours durant lequel il peut compléter le formulaire de rétractation proposé (le Client peut aussi rédiger lui-même, sur papier libre, une déclaration exprimant sans ambiguïté sa volonté de se rétracter) en "Annexe I" (page 14) de ce présent document et le renvoyer (avec les frais d'envoi à sa charge) par voie postale à << EI Quentin Maisonneuve - Blue Wake DJ, 1 A L'Auvergne 18290 Poisieux >> ou par mail à << bluewakedj.contact@gmail.com >> sans se justifier. Le courrier en recommandé AR est conseillé lors de l'envoi postal.



Annulation du fait de Blue Wake DJ :

En cas d'annulation par Blue Wake DJ d'une ou de plusieurs prestations devant être effectuée(s) à son Client, Blue Wake DJ présente une assurance responsabilité civile professionnelle. Elle ne saurait être tenue responsable des retards dans l'organisation dus à des cas de forces majeurs tels que accidents de circulation, accidents humains, grèves, intempéries, révoltes, manifestation, restrictions dues à une épidémie ou pandémie, couvre-feu ou encore confinement (liste non exhaustive). Blue Wake DJ conseille donc vivement au Client de se rapprocher de son courtier/agent et/ou assureur afin de souscrire une assurance annulation de l'événement et de la (des) prestation (s) telle (s) que figurant au devis. Le remboursement intégral de la prestation sera effectué au Client si le motif d'annulation indiqué par Blue Wake DJ est d'ordre personnel.

ARTICLE 11 - PROPRIETE DU MATERIEL

Le matériel apporté par Blue Wake DJ, prévu dans le cadre des prestations convenues est, et demeurera quoi qu'il arrive, la propriété de Blue Wake DJ.

Le Client est responsable des invités présents et des personnes présentes pour son événement. Blue Wake DJ se réserve tous droits et actions à l'encontre du Client en cas de détérioration ou destruction du matériel de Blue Wake DJ de manières volontaire (acte de vandalisme) et, ou, involontaire par le Client et, ou, ses invités présents et autres personnes morales présentes à, ou pour, l'événement.

ARTICLE 12 – RESPONSABILITE

Blue Wake DJ assurera ses prestations en respectant les règles de l'art en usage dans la profession, il est expressément convenu qu'il ne sera tenu qu'à une obligation générale de moyens.

En sa qualité de conseil, Blue Wake DJ est assujetti à une obligation de moyens, s'efforçant de tout mettre en œuvre pour satisfaire le Client et apporter la meilleure réponse à son projet.

En sa qualité de prestataire, Blue Wake DJ n'engage sa responsabilité contractuelle que dans la limite des prestations devisées et acceptées par le Client, par conséquent, ne serait être tenu de réparer les préjudices liés à l'intervention d'un prestataire ou d'un tiers, en dehors des prestations convenues dans le devis.

Blue Wake DJ ne saurait engager sa responsabilité délictuelle à l'occasion de dommages survenant pendant l'évènement et n'étant pas lié aux prestations visées par le devis tel que vols, dégradations, accidents corporels ou matériels, coups et blessures ...

La responsabilité de Blue Wake DJ ne pourra pas non plus être engagée si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une des obligations de Blue Wake DJ découle d'un cas de force majeure (tout évènement extérieur, imprévisible, irrésistible, au sens des dispositions de l'article 1148 du Code Civil).



Dans le cas où le lieu choisi par le Client ne serait pas équipé de limiteur de pression acoustique, le prestataire n'est pas tenu responsable en cas d'acouphènes ou de nuisances auditives que le Client et/ou ses convives pourraient subir.

La limite de niveau sonore pourra être ajustée en temps réel au cours de l'événement par le Client.

De même, en cas de nuisances sonores auprès du voisinage, Blue Wake DJ ne pourra être tenu responsable en cas de coupure contrainte du son.

Blue Wake DJ ne pourra être tenu responsable en cas de défaillance de l'installation électrique des lieux. Le Client devra s'assurer qu'en plus de la puissance nécessaire aux autres prestataires (le traiteur en particulier) ou personnes qui participent à l'événement avec du matériel qui utilise le courant électrique, que l'installation électrique devra pouvoir délivrer 3 kW supplémentaires. Ceci afin de couvrir les besoins pour la sonorisation, les jeux de lumières, 1 à 2 PC portable(s) et du matériel nécessaire à la prestation.

Dans tous les cas, la responsabilité éventuelle de Blue Wake DJ, ne pourra entraîner d'indemnités supérieures à la somme versée par le Client pour les services prévus.

ARTICLE 13 - REFERENCEMENT DU CLIENT

Le Client autorise Blue Wake DJ, à titre gratuit, exceptionnel, aux seules fins de promotion des outils de communication de Blue Wake DJ, à utiliser des photos et le témoignage du Client sur ses réseaux sociaux.

Cette autorisation est révoquée à tout moment, par mail adressé à « bluwakedj.contact@gmail.com ».

ARTICLE 14 – DONNEES PERSONNELLES

Blue Wake DJ s'engage à ne pas vendre, partager, ni divulguer les données personnelles nominatives du Client à des tiers en dehors de son propre usage. Cependant, ces données peuvent être transmises aux partenaires et collaborateurs qui vont travailler sur l'événement. Le Client dispose du droit d'accès et de mise à jour de ses données personnelles nominatives ainsi que du droit de demander leur suppression conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Blue Wake DJ s'engage à s'assurer que les données personnelles et nominatives du Client sont à jour, exactes et complètes. Le Client peut exercer son droit d'accès ou de correction en contactant directement Blue Wake DJ par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception à l'adresse postale administrative et juridique de l'entreprise indiquée dans la « Définition des parties » (page 2 de ce présent document).



ARTICLE 15 – DROIT D’AUTEURS

Pour toute manifestation avec orchestre, spectacle, musique, disc-jockey, une déclaration est faite par le Client auprès de la SACEM. Le client s'engage à s'acquitter de tous les droits liés à la manifestation.

ARTICLE 16 – RECLAMATIONS

En cas de mécontentement sur la programmation musicale, le Client devra en faire part très clairement au disc-jockey dès qu'il en éprouvera le besoin et indiquer la ligne musicale à mettre en œuvre.

Dans tous les cas, toute prestation débutée ne pourra donner lieu à réclamation et ne pourra faire l'objet d'un quelconque remboursement.

Il appartient aux organisateurs de prendre leurs dispositions pour que la prestation dansante et/ou activités incombant au prestataire puisse débuter à l'heure souhaitée.

ARTICLE 17 – LITIGES

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des prestations de Blue Wake DJ en application des présentes conditions générales est soumis au droit français.

En cas de litige entre le client et le prestataire, le client est tenu de régler la totalité du montant de la prestation avant de porter réclamation.

À défaut de résolution amiable, dudit litige, le tribunal de commerce de Bourges sera seul compétent.



ANNEXE I : FORMULAIRE DE RÉTRACTATION.

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

À l'attention de El Quentin MAISONNEUVE - Blue Wake DJ, situé au 1 A L'Auvergne 18290 Poisieux (mail : bluewakedj.contact@gmail.com) :

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de services (*) ci-dessous :

Prestation DJ pour l'événement prévu le/...../..... dont le numéro de devis signé était le

Commandé le (*) / ~~reçu le~~ (*) :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

(*) Rayez la mention inutile.

Conformément à l'article 2 du décret n° 2022-424 du 25 mars 2022, ces dispositions entrent en vigueur le 28 mai 2022.



ANNEXE II : ATTESTATION SUR L'HONNEUR - PHOTOS DE L'ÉVÉNEMENT

Je soussigné(e) demeurant

.....
.....

atteste sur l'honneur avoir récupéré les photos de mon événement, dans le cadre de l'option "Photos" souscrite avec la prestation DJ du devis numéro signé le..... auprès de l'entreprise individuelle Quentin

MAISONNEUVE - Blue Wake DJ, par le support ou moyen suivant (cochez la case correspondante) :

- Clé Usb (fournie au DJ par mes soins)
- Voie numérique (partage en ligne...)

L'entreprise individuelle Quentin MAISONNEUVE - Blue Wake DJ, dont l'adresse postale, administrative et juridique est située au "1 A L'auvergne 18290 Poisieux", atteste, sur l'honneur, de ne pas avoir conservé de photos de l'événement, à l'exception éventuelle de photo(s) mettant en valeur le matériel professionnel et / ou son activité de DJ (sono, lumières, décoration...) comme cela est précisé dans les conditions générales de vente (page 5 / 15).

Fait en double exemplaire, le à.....

Signatures :

EI Quentin MAISONNEUVE
Blue Wake DJ

Client attestant avoir récupéré les photos

